

VOUS
CONSEILLER
VOUS
ACCOMPAGNER
ET VOUS
DÉFENDRE



6 ENGAGEMENTS QUI SONT AUTANT DE SERVICES :

LES ENGAGEMENTS DE LA CAPEB GRAND PARIS AU QUOTIDIEN AUPRÈS DES ENTREPRISES DU BÂTIMENT

- 1.** Répondre à toutes les questions juridiques, techniques et environnementales.
- 2.** Apporter des informations et des conseils personnalisés au téléphone ou en rdv.
- 3.** Accompagner les entrepreneurs dès leur création et tout au long du développement de leur entreprise en participant du recrutement de leurs salariés.
- 4.** Développer le potentiel chantiers de ses adhérents, seul ou à plusieurs.
- 5.** Proposer à ses adhérents et à leurs salariés des formations adaptées à leurs besoins et faciliter la prise en charge financière de leurs coûts.
- 6.** Accompagner ses adhérents dans l'obtention de qualifications métier pour l'exercer pleinement avec les avantages économiques qui s'y rapportent pour eux et leurs clients.

Rejoignez le mouvement ! www.capeb.fr/adhesion

ou contactez :

Cintha MAC-LIER 06 36 11 64 00 / Prisca DELAUNAY 07 71 27 97 77